

**! ATTENTION NOUVEAUTÉ 2013 !**  
**DISTRIBUTION DE SACS POUBELLES BLANCS**  
**APRÈS PAIEMENT DE LA TAXE**

Chaque chef de ménage se verra attribuer **deux sacs poubelles blancs de 30 l par personne composant son ménage** (la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2013 étant seule prise en considération) sur présentation, **avant le 30 novembre 2013**, de sa **carte d'identité** **et** de **l'extrait bancaire attestant du paiement effectif de la taxe** sur l'enlèvement des immondices.

Cette distribution aura lieu à la **Maison communale** (rue de Marbais 37 à 1495 Villers-la-Ville) les **lundis de 9h à 12h** et les **vendredis de 18h à 20h**.

**LA GESTION ET LE COÛT-VÉRITÉ DES DÉCHETS 2012**

Commune : Villers-la-Ville

Intercommunale : I.B.W.

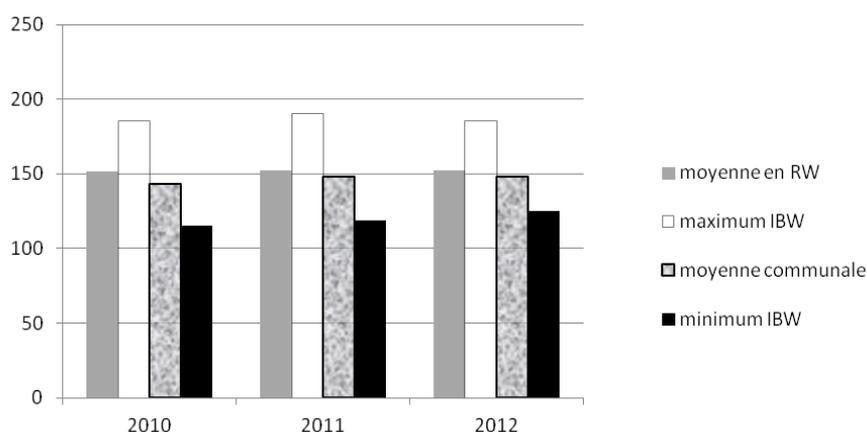
Nombre d'habitants (31/12/2011) : 10.239

**1) La production de déchets des ménages et leur gestion**

	Moyenne en Région wallonne kg/an/habitant 2011	Moyenne à Villers-la-Ville kg/an/habitant 2012	Quel est le service de collecte et de traitement ?
<b>Ordures ménagères</b>	152,67	147,80	Collectes en porte à porte / Valorisation UVE
<b>Déchets verts</b>	67,17	75,05	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Compostage
<b>Encombrants</b>	43,79	27,06	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Broyage - Incinération
<b>Déchets inertes</b>	104,83	86,11	Parcs à conteneurs / Recyclage
<b>Bois</b>	32,11	31,27	Parcs à conteneurs / Valorisation - Recyclage
<b>Papiers/cartons</b>	59,48	54,33	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Recyclage
<b>Verres</b>	30,38	26,69	Parcs à conteneurs + Bulles / Recyclage
<b>PMC</b>	16,19	14,59	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Recyclage
<b>Métaux</b>	7,12	7,57	Parcs à conteneurs / Recyclage
<b>DEEE</b>	6,59	8,00	Parcs à conteneurs / Valorisation - Recyclage
<b>Autres (piles, huiles, pneus,...)</b>	8,92	10,14	Parcs à conteneurs / Tri - Valorisation - Recyclage
<b>TOTAL</b>	<b>529,25</b>	<b>488,61</b>	

Année	Ordures ménagères Moyenne en RW en kg/habitant/an (*)	Ordures ménagères IBW en kg/habitant/an		Ordures ménagères Moyenne communale en kg/habitant/an
		Minimum	Maximum	
2010	151,51	115,21	185,47	143,50
2011	152,67	118,69	190,68	148,40
2012	152,67	125,13	185,38	147,80

(\*) Moyenne 2011 prise en considération car 2012 non communiquée

**Production de déchets des ménages et leur gestion**

## 2) Schéma des coûts communaux à charge du citoyen en 2012

	€/an/habitant	en %
Collecte et traitement des ordures ménagères	23,05 €	65,74%
Gestion administrative	0,46 €	1,31%
Collectes sélectives et traitement	0,21 €	0,60%
Coûts liés au parc à conteneurs	11,00 €	31,37%
Action prévention	0,34 €	0,97%
	<hr/>	<hr/>
	35,06 €	100,00%

### Taxes appliquées sur les ordures ménagères et les encombrants

Taxes régionales : 9,13 €/Tonne en UVE\*

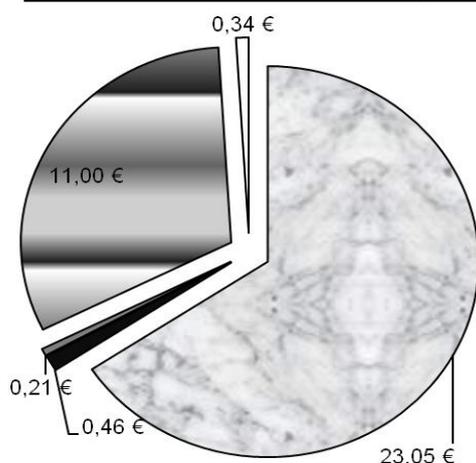
Taxes provinciales : 1,74 €/Tonne en UVE

Taxes communales : 3 €/Tonne en UVE

\*UVE : Unité de Valorisation Energétique = incinérateur

ATTENTION NON COMPRIS (ramassage et évacuation des dépôts sauvages, cimetières, ...)

### Schéma des coûts à charge du citoyen (€/an/hab)

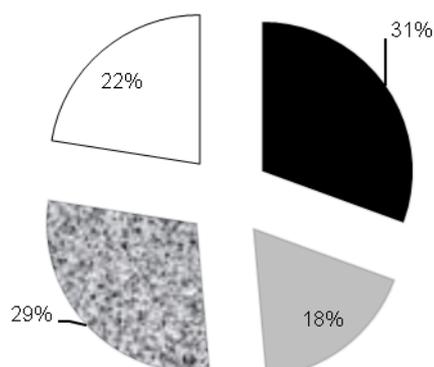


- Collecte et traitement des ordures ménagères
- Gestion administrative
- Collectes sélectives et traitement
- Coûts liés au parc à conteneurs
- Action prévention

## 3) Sources de financement

Vente de sacs payants	184.395,92 €	30,59%
Région Wallonne (subside)	108.669,69 €	18,03%
Consommateurs (coût obligations de reprise)	174.111,16 €	28,89%
Commune (taxe forfaitaire)	135.525,00 €	22,49%
<b>Total</b>	<b>602.701,77 €</b>	<b>100,00%</b>

### Sources de financement (%)



- Vente de sacs payants
- Région Wallonne (subside)
- Consommateurs (coût obligations de reprise)
- Commune (taxe forfaitaire)

**4) Votre contribution directe à la commune et le service y afférant**a) Services :

Services minimum : Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères  
Collectes sélectives des papiers, des verres et des PMC  
Parc à conteneurs

Services complémentaires : Collecte de sapins de Noël  
Collecte des encombrants (système à la demande payant)

b) Extrait du règlement taxe :

Isolé	ménage de 2 personnes	ménages de 3 personnes et +	secondes résidences	indépendants et commerçants
25 €	37 €	50 €	50 €	50 €

**5) Votre contribution via l'achat de certains produits**

Déchets	Organisme de gestion	Coût par habitant (€)
Huiles usagées	VALORLUB	0,05
Huiles de friture	VALORFRIT (*)	0,15
Piles	BEBAT	1,98
Emballages	FOST PLUS	8,10
Pneus	RECYTYRE (**)	1,91
DEEE	RECUPEL (**)	4,83

(\*) Coût par habitant 2010 car 2011 non communiqué    (\*\*) Coût par habitant 2007 car 2011 non communiqué

**6) Comment réduire votre facture déchets ?**

*Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économies pour vous !  
Participez aux collectes sélectives !*

Conseils de prévention :

- ☺ *Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires.*
- ☺ *Broyez vos tailles de haies et d'arbres pour épandre le broyat autour de vos plantations.*
- ☺ *Achetez seulement ce dont vous avez besoin.*
- ☺ *Évitez le gaspillage de denrées alimentaires, n'achetez que les quantités nécessaires, rangez régulièrement le contenu de votre frigo.*
- ☺ *Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables,...) ou de mauvaise qualité.*
- ☺ *Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements).*
- ☺ *Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes.*
- ☺ *Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage.*
- ☺ *Vous souhaitez jeter des objets, peuvent-ils encore servir ? Pensez au réemploi (réparer, donner, emprunter, revendre).*
- ☺ *Privilégiez l'emballage en verre à tout autre contenant.*
- ☺ *Achetez malin pour jeter moins : évitez le suremballage.*
- ☺ *Choisissez les boissons en bouteilles consignées.*
- ☺ *Venez au parc à conteneurs quand vous avez un coffre plein de déchets, préalablement triés.*

Actions de prévention menées par votre commune et votre intercommunale :

- *Participation à la campagne sur le gaspillage alimentaire.*
- *Journées de collectes de vélos, de jouets.*
- *Formation de guides composteurs*

**7) Renseignements :** service environnement

071/87.03.89